



Séance du conseil municipal
jeudi 10 octobre 2024

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HერიARD DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme PETIT Dominique à Mme GOMBAUD Christel, M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. OURTAAU Patrick à M. BALUTEAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique à M. ROULLAND Alain

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - conteste le compte-rendu du dernier conseil municipal qui, selon lui, n'est pas conforme et en demande donc la correction.

- souligne son désaccord par rapport au vocabulaire employé « hausse le ton », « attaque », « accuse », « s'insurge », « se révolte », « s'emporte », « s'énervé », « s'obstine ».

M. Le MAIRE - rappelle que le compte-rendu se doit de rapporter non seulement les propos mais également le climat qui règne au cours de la séance.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souhaite que soit apportée une modification concernant l'intervention de M. LIAUD, page 10 où il mentionne que la personne a été prise en photo sans son autorisation.

M. Éric LIAUD - répond avoir bien fait cette réflexion mais sur le ton de la plaisanterie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare avoir obtenu l'autorisation de l'intéressée mais qu'à aucun moment il n'en a indiqué l'âge.

M. Le MAIRE - affirme que ces propos ont bien été tenus et donc que le compte-rendu ne sera pas changé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare qu'il y est sous-entendu qu'il aurait dit que Monsieur le MAIRE aurait participé à des repas.

- réfute le fait de l'avoir mis en cause et ajoute qu'il n'a jamais cité d'association, ni de restaurant.

M. Le MAIRE - répond à M. FAYEMENDIE qu'il ment, que ces propos ont bien été déclarés mais que l'on ne va pas revenir sur ce sujet.

M. Éric LIAUD - souligne que tous les membres du conseil ont bien compris le sous-entendu de M. FAYEMENDIE concernant la participation aux repas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – rétorque, que cette assemblée sous-entend ce qui l'arrange, tout comme elle n'entend pas lorsqu'on le traite de nain de jardin.

A 20h35, arrivée de Monsieur Jérôme FAZILLEAU

M. Le MAIRE - déclare qu'il n'a que faire des remarques ridicules et déplacées, énoncées à son encontre, et que cela ne l'empêche pas de dormir.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – souhaite savoir ce que signifie la phrase « le vrai FAYEMENDIE ».

- demande comment M. Le MAIRE peut en juger car ils ne se côtoient pas dans la vie privée.

- rappelle qu'il est élu depuis quarante-huit ans.

M. Le MAIRE - répond dont quarante et un ans dans l'opposition.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - n'accepte pas que son comportement ait été qualifié de jupitérien.

- ajoute que Mme GANTNER FEITO, qui était absente au dernier conseil, n'a pas compris la teneur des propos rapportés.

M. Le MAIRE - déclare que le débat ne va pas être refait.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
Abstention		
Pour	25	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque.

3. Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec Grand Cognac la convention relative à la mise en place et au suivi des aires de compostage public implantées sur la commune de Châteaubernard

M. Le MAIRE - expose que cette convention définit les engagements de chacune des parties.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si le compost ne représente pas un véritable souci compte-tenu de l'humidité des fruits et légumes qui représente un terrain favorable pour la nidation des moustiques.

- souligne qu'il n'est pas contre cette initiative mais qu'il pose là une simple question.

M. Le MAIRE - estime que l'on n'a plus grand-chose à craindre étant déjà infestés de moustiques.

- déclare ne pas avoir entendu d'information à ce sujet et doute que les composteurs puissent être mis en cause.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond qu'il y a eu partout des articles à ce sujet et que les risques ne sont pas sans avoir des conséquences sur la santé.

M. Pierre NAU - explique que l'humidité des fruits et légumes ne suffit pas à attirer les moustiques qui ont besoin d'eau pour proliférer et pas seulement de l'humidité ; seuls les moucheron peuvent s'installer dans le compost.

- souligne que la matière sèche est présente pour cette raison, afin d'être ajouté au compost trop humide.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

4. Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec M. Philippe VIGO une convention d'entretien des espaces verts

M. Le MAIRE - souligne que la clôture installée par le propriétaire empêche les services techniques d'entretenir correctement les abords et les agents risqueraient de détériorer la clôture.

- rappelle que cela est exceptionnel.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si, en l'absence de convention, il a le droit d'entretenir son trottoir.

M. Le MAIRE - rassure M. FAYEMENDIE, sur ce point.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

5. Adhésion à l'association « Les Maires pour la planète »

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que cette association existe depuis 2019 et qu'il est intéressant d'y adhérer si l'on peut échanger avec des personnes compétentes.

- s'étonne que peu de communes de Charente soient membres et demande si Châteaubernard a une relation particulière avec cette association.

M. Le MAIRE - répond que c'est une association de Charente-Maritime et que l'adhésion de communes de Charente est récente ; c'est l'association qui a sollicité la commune.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

6. Décision modificative n°5

M. Le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25

7. Décision modificative n°6

M. Le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25

8. Décision modificative n°7

M. le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	2 M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25

9. Instauration du « forfait mobilités durables »

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si cette dépense a été budgétisée et d'où viennent les agents concernés.

M. Le MAIRE - répond qu'au maximum trois agents venant de Cognac ou étant sur Châteaubernard seraient susceptibles de solliciter ce forfait.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

10. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – demande si des informations concernant la situation de la CNRACL sont parvenues à la mairie.

- explique que c'est inquiétant car la situation financière de la CNRACL est précaire, elle serait en faillite ; les retraités de la fonction publique territoriale et hospitalière pourraient ne plus être payés.

M. Le MAIRE - répond que la mairie n'a reçu aucune information.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

11. Modification du tableau des effectifs

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si cette modification est liée à l'ancienneté.

M. Le MAIRE - explique que cela est lié au grade et à l'ancienneté de l'agent recruté au poste d'adjoint des services techniques.

Contre	
Abstention	
Pour	27

12. Modification de la délibération instaurant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

M. Le MAIRE - explique que, suite à des mouvements de personnel, il faut abroger la délibération prise le 22 juin 2023 pour procéder à la mise à jour des emplois.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – interroge sur l'évaluation du coût.

M. Le MAIRE - répond que le montant devrait être sensiblement être le même et qu'il sera mentionné au procès-verbal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que le responsable du pôle culture et communication n'est pas rédacteur, mais contractuel.

M. Le MAIRE - réplique que cet agent est assimilé au grade de rédacteur.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique qu'il faut préciser les agents titulaires ou contractuels.

M. Le MAIRE - confirme cette nécessité sur le tableau des effectifs mais pour l'heure, il est question de la fonction de cet agent qui est assimilé aux rédacteurs car, pour sa rémunération, il doit entrer dans une catégorie.

Compléments apportés suite au conseil municipal :

	HTTS
2023	11 180,33 €
Jusqu'à septembre 2024 (inclus)	19 035,00 €

L'augmentation est principalement due aux élections européennes et législatives qui a nécessité la présence d'agents municipaux.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

13. Information sur l'attribution du marché relatif à l'exploitation des installations thermiques et de ventilation des bâtiments de la commune de Châteaubernard

Aucune remarque.

14. Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec le GIP « Cuisine publique de Cognac » une convention de prestation de service

M. Éric LIAUD - souligne que l'article 4 stipule que la convention ne pourra être reconduite.

- M. Le MAIRE - répond que pour le mois de décembre 2024, la ville de Châteaubernard est membre associé et qu'à partir de janvier 2025, nous serons membre à part entière avec une représentation au conseil d'administration. Une nouvelle convention sera donc signée pour 2025 et les années suivantes.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande quelles seront les incidences pour les cantines.
- M. Le MAIRE - répond qu'au niveau financier il n'y en aura pas puisque c'est la ville qui vote les tarifs ; qualitativement, on espère que ce sera mieux que « Restauval » qui a perdu à ce niveau par rapport aux premières années.
- précise que tout le personnel a été reçu, et les agents ont accepté leurs nouvelles missions.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que la réputation des cantines de Châteaubernard faisait envie à d'autres communes, y compris à Cognac.
- M. Le MAIRE - relate qu'au début, avec « Restauval » le service était plutôt de bonne qualité alors même que le GIP recevait quelques critiques ; le GIP a bien évolué tandis que « Restauval » s'est dégradé au niveau des prestations et avec les coûts de rémunération des prestataires, cela devient très difficile de fournir des repas de qualité.
- M. Éric LIAUD - rappelle la visite des services sanitaires avec la mise en demeure de se mettre en conformité.
- souligne que le coût d'investissement pour cette mise en conformité de la cuisine était très lourd.
- M. Le MAIRE - confirme que le coût de remise aux normes était quasiment de trois millions et il a été décidé de mettre cet argent dans les travaux des écoles.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - approuve la remarque fondée de M. Éric LIAUD ; l'investissement nécessaire est bien au-delà de ce qui est supportable par le budget communal.
- s'inquiète tout de même car il y a une volonté d'avoir des repas de qualité et souvent les repas des GIP n'ont pas la qualité escomptée.
- M. Le MAIRE - approuve cette remarque, la qualité des repas est une réelle préoccupation aussi le GIP s'est-il engagé à la garantir.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que les repas de la maison de retraite où réside sa mère sont préparés par le GIP de Girac et que leur qualité laisse à désirer ; ce qui est regrettable lorsque le dernier plaisir de la vie est de faire un bon repas.

- attend de voir à l'usage ce qu'il en sera pour les repas scolaires.

M. Le MAIRE

- souligne qu'il convient de faire une différence entre les repas livrés aux établissements hospitaliers et ceux destinés aux cantines scolaires.

- rappelle que Châteaubernard sera présente au conseil d'administration.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que la qualité des repas servis à domicile doit lui aussi être à la hauteur.

M. Le MAIRE

- acquiesce.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

15. Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire

M. Le MAIRE

- explique que, jusqu'à maintenant, le système était confortable car les enfants déclaraient le matin s'ils mangeaient ou pas à la cantine le jour même.

- ajoute que les écoles de Châteaubernard étaient les dernières à fonctionner de la sorte.

- expose que, dorénavant, les parents sont tenus de choisir, en début d'année, le mode de restauration et les jours de fréquentation de la cantine.

- précise que les repas doivent être commandés le lundi midi pour la semaine suivante et, par conséquent, les repas de dernière minute seront majorés ; en cas d'absence pour raison de santé et sur présentation d'un justificatif médical le prix des repas à partir du 2^{ème} jour d'absence ne sera pas facturé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - espère qu'ainsi il y aura moins d'impayés.

M. Éric LIAUD

- souligne qu'il intervient sans polémique et qu'il comprend tout à fait mais, qu'en qualité de médecin, il renâcle à voir son cabinet médical encombré pour la délivrance de ce genre de justificatif.

M. Le MAIRE

- ajoute que cette politique de réservation est appliquée aux collèges et au lycées.

Contre

Abstention

Pour 27

16. Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition de locaux municipaux avec l'association « Les Castelbaladins »

M. Le MAIRE - informe que cette association occupait des locaux situés au sein de l'école Pablo Picasso et qu'il est préférable que du public extérieur ne soit pas amené à venir dans ce type d'établissement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si le nouveau local mis à disposition est celui anciennement occupé par le kinésithérapeute.

M. Le MAIRE - infirme, le local se situe en bordure de la rue des Quillettes au numéro 29.

Contre	
Abstention	
Pour	27

17. Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition de locaux municipaux avec l'association « Les Loisirs Créatifs »

M. Le MAIRE - explique qu'au lieu de construire un appendice au restaurant scolaire de Jules Vallès, il était préférable de libérer le local utilisé par cette association et d'y aménager une cantine pour la maternelle.

Contre	
Abstention	
Pour	27

18. Questions diverses

18.1 Quel est le problème concernant le plateau sur l'avenue de Barbezieux posé par une association au nom d'un particulier riverain ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – pose la question ci-dessus énoncée.

M. Le MAIRE - répond qu'effectivement c'est un sujet dont on a entendu parler et donne la parole à M. Pierre NAU.

M. Pierre NAU - remercie M. Le MAIRE de lui donner l'opportunité de rappeler que la municipalité est soucieuse de la sécurité des usagers : cyclistes, piétons, automobilistes.

- explique qu'au début des travaux, la directrice des services techniques a reçu un appel très déplaisant d'une personne se présentant comme étant membre de l'association « Pour Une Mobilité Sereine et Durable » (PUMSD). Il lui a été dit : « Si vous

continuez les travaux, vous irez au tribunal » ; cette association aurait été saisie par un riverain anonyme.

- expose qu'il a eu du mal à trouver sur Internet des informations concernant cette association située dans le Sud de la France, et qui va très souvent au tribunal ; aucune information n'est apportée quant à son financement, ni à celui des procédures qu'elle engage.

- a relevé une certaine mauvaise foi dans la présentation de PUMSD qui prétend avoir été suivie par le tribunal, alors même que l'arrêt se conclut par : « la demande présentée par PUMSD est rejetée et est condamnée à payer 2 000 € ».

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'étonne que ces menaces soient anonymes ; il pensait que quelqu'un s'était présenté.

M. Pierre NAU - qualifie cette démarche de douteuse car si quelqu'un était venu faire part de son mécontentement à la mairie, cette personne aurait été reçue et la raison de ces travaux aurait pu être expliquée, ce qui n'est pas possible si la demande est anonyme.

- ajoute que les riverains sont plutôt satisfaits de ce nouvel aménagement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que ces menaces ne viennent pas de son groupe

M. Le MAIRE - précise que la réalisation du plateau surélevé est conforme aux prescriptions du CEREMA ; le plateau est aux normes et il permet de faire ralentir les véhicules arrivant sur le rond-point.

M. Pierre NAU - rapporte que des contrôles effectués à cet endroit avaient révélé des vitesses allant jusqu'à 80 voire 90 km/h.

M. Le MAIRE - informe que les barrières ont été installées et que les bornes lumineuses vont être mises en place prochainement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reconnaît que dans le quartier de la Combe des Dames, en direction de Barbezieux, les véhicules circulent à grande vitesse.

M. Le MAIRE - rappelle qu'initialement un aménagement avec des plots avait été réalisé mais que c'était dangereux pour les motos.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne l'irrespect des passages piétons dans les giratoires.

M. Le MAIRE - rappelle qu'il appartient à tous les usagers de respecter le code de la route.

Mme Laëtizia GANTNER FEITO - insiste sur la dangerosité des carrefours.

- M. Pierre NAU - confirme que les stops sont régulièrement grillés.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait référence à deux accidents survenus récemment, au niveau de ronds-points ; l'un à Cognac, où la conductrice mise en cause n'aurait pas respecté la priorité, l'autre au niveau de l'arrêt de bus d'Auchan qui a impliqué deux voitures accidentées.
- insiste sur le fait que la communauté d'agglomération doit anticiper les problèmes de circulation liés à l'installation de KFC à ce même endroit.
- M. Le MAIRE - déclare avoir été informé de cet accident par le SDIS.
- Mme Christel GOMBAUD - explique, qu'en sa qualité d'élue de permanence, elle a reçu un message.
- M. Le MAIRE - précise que ce message est transmis lorsque les secours quittent les lieux de l'accident ; mais qu'un autre message est envoyé si l' élu doit intervenir.
- regrette l'absence de la presse qui ne pourra relater tout le mal qu'il pense de l'implantation de KFC
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare partager le point de vue de M. Le MAIRE à ce sujet.

18.2 Où en est le PLUi dans sa nouvelle réglementation et les conséquences opposables aux tiers ?

- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - proteste car, en sa qualité de membre de la commission PLUi, il estime que des explications auraient pu lui être communiquées quant aux terrains qui jusqu'alors étaient constructibles et qui deviennent non constructibles.
- estime qu'en l'état, il s'agit de spoliation.
- M. Le MAIRE - souligne qu'il y a eu une enquête publique concernant le PLUi et que les remarques reçues ont été prises en compte par le commissaire enquêteur et les services de Grand Cognac.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - insiste sur le fait que toutes les remarques n'ont pas été prises en compte.
- M. Le MAIRE - répond que sa remarque a également été reprise par le commissaire enquêteur et qu'il peut voir avec les services de Grand Cognac pour avoir plus de détails.
- rappelle que le PLUi est opposable aux tiers depuis le mois de mai.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souhaite que ce débat soit pour l'ensemble des propriétaires qui ont vu leurs biens requalifiés et ainsi dévalués.

M. Le MAIRE - déclare que certaines personnes ont acheté des terrains en zone agricole en espérant qu'ils passent constructibles et ils ont perdu ; à sa connaissance, il n'y a pas de cas où des personnes ont acheté pour construire et à qui on aurait interdit la construction.

- ajoute qu'il est urgent et nécessaire de réduire le nombre de constructions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que la commune est située en zone urbaine et que les terrains doivent être constructibles

M. Le MAIRE - répond que tout n'est pas devenu inconstructible mais que les zones constructibles ont été réduites.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer que des zones prévues pour des constructions à très long terme, comme derrière l'hôpital, sont redevenues agricoles.

M. Le MAIRE - déclare qu'il est indispensable de limiter les constructions, qu'il ne peut plus être fait ce qui a été fait il y a cinquante ans.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond que cette situation mérite une réflexion.

M. Le MAIRE - rappelle qu'un PLUi a une durée de vie d'approximativement dix ans, qu'il y aura des révisions ; à cette échéance il faudra tenir compte des nouvelles évolutions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer que sur le Plan d'Occupation des Sols, des lotissements étaient initialement prévus à la place de la piscine.

M. Le MAIRE - se satisfait des restrictions réalisées au niveau des constructions.

- indique être plus attaché au bien être des Castelbernardins plutôt qu'au fait de faire venir des dizaines et des dizaines de nouveaux habitants.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - a tendance à penser que ce sont des directives technocratiques, parisiennes.

M. Le MAIRE - explique que pour qu'il ne soit pas fait n'importe quoi, un cadre est indispensable.

18.3 Comment sont organisés les services techniques ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - constate l'entretien au coup par coup du chemin de la Pallue où rien n'est fait, de grandes herbes envahissent les arbres et les caniveaux ne sont pas nettoyés.

M. Pierre NAU - relève que des grandes herbes ne font jamais mourir des arbres.

M. Le MAIRE - fait remarquer à M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'il est membre de la commission ad hoc et qu'un nouvel adjoint est arrivé aux services techniques ; il faut lui laisser le temps de s'installer ; il a déjà mis sa patte sur l'organisation.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande combien d'agents travaillent aux services techniques.

M. Le MAIRE - répond que l'organigramme sera communiqué.

Compléments apportés suite au conseil municipal :

Organigramme des ST transmis à tous les élus le jeudi 17 octobre.

Rappel : l'organigramme de l'ensemble des agents de la mairie est en ligne sur le site de la ville.

18.4 Avez-vous des informations suite à la réunion qui s'est tenue le 24 septembre dernier avec le porteur de projet LéaNature et les riverains pétitionnaires de la route de l'Echassier ?

M. Éric LIAUD - explique avoir rencontré les porteurs de projet qui envisageaient la construction d'un bâtiment de douze mètres de haut et cent de long, à l'arrière du complexe omnisports.

M. Le MAIRE - ajoute avoir été sollicité par des riverains, dont une quarantaine avaient signé une pétition contre ce projet de mur d'escalade, paddel/squash/futsal qui intégrait la zone des Vauzelles, zone dédiée aux activités ludiques et sportives.

- souligne que se posait le problème de la proximité des habitations avec un bâtiment de ce volume.

- dit avoir reçu deux représentants des habitants du quartier.

- informe qu'il a organisé une réunion avec les pétitionnaires, en associant le porteur de projet et les services de Grand Cognac, au cours de laquelle les gens ont fait part de leurs craintes.

- stipule que le promoteur ne souhaite pas s'implanter contre la volonté des riverains et que, pour l'instant, le dossier est en attente.

- précise qu'aucune décision ferme n'a été prise à ce jour mais que cela devrait aller vite ; la porte n'est pas fermée pour une implantation ailleurs, peut-être sur la zone de Bellevue.

M. Éric LIAUD - a eu vent d'un bruit de couloir qui concernerait une implantation à l'emplacement de l'ancien établissement point P.

M. Le MAIRE - pense que, au regard du volume du bâtiment, le secteur de Bellevue serait plus approprié avec une perspective de développement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - approuve cette possibilité.

- demande où en est le dossier du chalet de Tout Blanc.

M. Le MAIRE - informe qu'un nouveau permis a été déposé ; concernant l'appel, nous sommes toujours en attente d'une date mais il va y avoir les vacances juridictionnelles.

Mme Christel GOMBAUD - reprend, il ne faut pas parler de vacances mais de vacations, il y a des retards dans les juridictions.

M. Pierre NAU - estime que la collectivité n'est plus à deux mois près.

M. Le MAIRE - répond qu'un bon avocat peut encore faire durer la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 55

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,



Pierre NAU